



## **EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal**

### **Séance du 9 mars 2017**

Le Conseil Municipal, convoqué le 2 mars 2017, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

**Présidence** de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

**Étaient présents :**

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Frédéric ALLEMANN (à compter de la question n° 2), Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER (à compter de la question n° 4), M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS (à compter de la question n° 4), M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET (à compter de la question n° 2), M. Gueric CHALNOT, M. Pascal CURIE (à compter de la question n° 4), M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Danielle DARD, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT (à compter de la question n° 2), Mme Myriam EL-YASSA, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Solange JOLY, Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n° 34 incluse), M. Jean-Sébastien LEUBA (à compter de la question n° 2), M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB (à compter de la question n° 4), M. Dominique SCHAUSS (jusqu'à la question n° 15 incluse), Mme Ilva SUGNY (jusqu'à la question n° 4 incluse), Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, M. Pascal BONNET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE (jusqu'à la question n° 3 incluse), M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Philippe GONON (jusqu'à la question n° 3 incluse), M. Jacques GROSPERRIN (jusqu'à la question n° 4 incluse), M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX (à compter de la question n° 5), Mme Mina SEBBAH, M. Julien ACARD, M. Philippe MOUGIN.

**Secrétaire :**

Mme Sylvie WANLIN.

**Absents :**

M. Eric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN (jusqu'à la question n° 1 incluse), Mme Sorour BARATI-AYMONIER (jusqu'à la question n° 3 incluse), M. Patrick BONTEMPS (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Claudine CAULET (jusqu'à la question n° 1 incluse), M. Pascal CURIE (jusqu'à la question n° 3 incluse), M. Emmanuel DUMONT (jusqu'à la question n° 1 incluse), Mme Myriam LEMERCIER (à compter de la question n° 35), M. Jean-Sébastien LEUBA (jusqu'à la question n° 1 incluse), M. Christophe LIME, Mme Rosa REBRAB (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS (à compter de la question n° 16), M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY (à compter de la question n° 5), Mme Catherine COMTE-DELEUZE (à compter de la question n° 4), Mme Marie-Laure DALPHIN (à compter de la question n° 4), M. Ludovic FAGAUT, M. Philippe GONON (à compter de la question n° 4), M. Jacques GROSPERRIN (à compter de la question n° 5), Mme Sophie PESEUX (jusqu'à la question n° 4 incluse), Mme Christine WERTHE.

**Procurations de vote :**

M. Eric ALAUZET à Mme Françoise PRESSE, Mme Claudine CAULET à Mme Catherine THIEBAUT (jusqu'à la question n° 1 incluse), M. Pascal CURIE à M. Yannick POUJET (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Myriam LEMERCIER à Mme Danielle DARD (à compter de la question n° 35), M. Christophe LIME à M. Thibaut BIZE, Mme Rosa REBRAB à M. Abdel GHEZALI (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Karima ROCHDI à M. Nicolas BODIN, M. Dominique SCHAUSS à M. Thierry MORTON (à compter de la question n° 16), M. Rémi STHAL à Mme Anne VIGNOT, Mme Ilva SUGNY à M. Gérard VAN HELLE (à compter de la question n° 5), Mme Catherine COMTE-DELEUZE à Mme Sophie PESEUX (à compter de la question n° 5), Mme Marie-Laure DALPHIN à M. Michel OMOURI (à compter de la question n° 4), M. Ludovic FAGAUT à M. Jacques GROSPERRIN (jusqu'à la question n° 4 incluse), M. Philippe GONON à Mme Mina SEBBAH (à compter de la question n° 4), Mme Sophie PESEUX à Mme Marie-Laure DALPHIN (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Christine WERTHE à M. Pascal BONNET.

**OBJET :** 60 - Avenant au groupement de commandes Ville de Besançon / Grand Besançon pour la conduite de l'étude sur les équipements aquatiques

## Avenant au groupement de commandes Ville de Besançon / Grand Besançon pour la conduite de l'étude sur les équipements aquatiques

**Rapporteur : M. l'Adjoint GHEZALI**

### I - Contexte initial et marché pour prestations similaires

Compte tenu d'enjeux convergents, le Grand Besançon et la Ville mènent conjointement une étude portant sur les équipements aquatiques du territoire en vertu d'une convention constitutive de groupement de commandes adoptée en Bureau du 25 octobre 2013.

A l'issue des 3 phases d'étude, pour déboucher sur un schéma cohérent des équipements aquatiques du territoire, il s'avère nécessaire de passer un marché pour la réalisation de prestations similaires (article 30.1.7 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016) avec le cabinet retenu (H2O Propolis) dans le cadre de l'étude initiale afin de lui confier un travail sur :

1. L'organisation de visites d'équipements aquatiques ;
2. La présentation du projet d'Osselle en Conseil Municipal ;
3. Le diagnostic complémentaire de la piscine de Port Joint ;
4. L'élaboration du programme technique détaillé portant sur les travaux de réhabilitation de la piscine estivale de Chalezeule et l'assistance sur la procédure de consultation et le choix du maître d'œuvre.

Ce marché se poursuivra jusqu'au 30 septembre 2017.

### II - Budget et financement

Initialement, le Grand Besançon, coordonnateur du groupement de commandes, refacturerait à la Ville de Besançon la moitié du reste à charge (soit la moitié des prestations du marché, déduction faite des subventions perçues).

Or, il convient, dans le cadre du marché pour prestations similaires, de modifier cette répartition de la manière suivante :

Phases du marché	Intitulés des phases	Coût estimé	Financement
1	L'organisation de visites d'équipements aquatiques	900 € TTC	50 % Ville de Besançon 50 % CAGB
2	La présentation du projet d'Osselle en Conseil Municipal	450 € TTC	100 % CAGB
3	Le diagnostic complémentaire de la piscine de Port Joint	5 400 € TTC	100 % Ville de Besançon
4	L'élaboration du programme technique détaillé des travaux de réhabilitation de la piscine de Chalezeule et l'assistance au choix du maître d'œuvre	16 200 € TTC	100 % Ville de Besançon
	<b>TOTAL</b>	<b>22 950 € TTC</b>	<b>Dont part CAGB : 900 € TTC</b>

Les montants correspondants seront facturés directement à la Ville de Besançon et à la CAGB.

## Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- se prononcer favorablement sur la modification de la convention constitutive de groupement de commandes entre la Ville de Besançon et le Grand Besançon portant sur les équipements aquatiques et visant une nouvelle répartition des coûts en fonction des prestations à venir dans le cadre de la passation d'un marché pour la réalisation de prestations similaires à l'étude initiale,

- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'avenant n° 1 à la convention de groupement de commandes initiale.

**Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 4 (1 abstention), le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions), décide d'adopter les propositions du Rapporteur.**

Pour extrait conforme,  
Pour le Maire,  
L'Adjoint suppléant,



Nicolas BODIN,  
Deuxième Adjoint.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 51

Contre : 0

Abstentions : 2

Préfecture du Doubs

Reçu le 24 MARS 2017



Contrôle n° égalité